

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0005007

145871

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 569

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LACHGUAR Houssine

Date de naissance : 01.01.1945

Adresse : Regid, Audacieuse Ghia TM 1 ARDT 6

BULITA

CAZOR

0522 89 82 97

Total des frais engagés : 10.30,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Maha NASSAF
Pneumologue Allergologue
Immeuble Communal Angle Rte. d'Azemmour
et Bd. Abderrahmane Hay Hassani
Porte Rte. d'Azemmour (en face station africaine)
3ème Etage - Casablanca
Télé: 0522 89 82 97

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/DEC/2022

Nom et prénom du malade : BONIFATIS Seadie

Age : 60

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Selon le

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 18 JAN. 2023

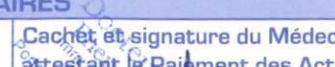
En caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du

portés sur la présente déclaration. Je déclare
mes données personnelles.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet, et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 DEC. 2021	6		300,000	 Dr. Nasch, Allergologiste 35, rue de la République, 67000 Strasbourg Tél. 03 88 22 33 33

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Prénom du Pharmacien OU du fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OUMERRAKABII Dr. Adnane BIDAH 9. Boulevard OUMERRAKABII HAY HASSANI, OULFA - CASABLANCA Tél. 05 22 22 22 22	20/12/2022	780,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire, Maladies allergologiques, Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique, Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،
أمراض الصدر والحساسية،
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين
التشخيص بالمنظار

20 DEC. 2022

Casablanca, le الدار البيضاء، في

Mr - Mme : BONFAS SANDIA

185,00 x 3
1/ SAFW 250 spray (N°3)
2 bouffées x 2 J
de rire à lait cept 3 mois

75,00 x 3
2/ Nagae (N°3)

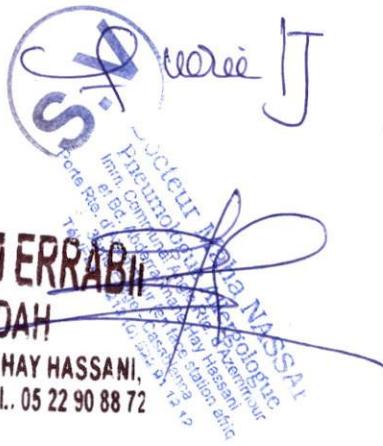
1 paix dae 2 rire J

780,00

PHARMACIE OUM ERRABII

Dr. Adnane BIDAH

49. Boulevard OUM ERRABII HAY HASSANI,
EL OULFA - CASABLANCA Tél. 05 22 90 88 72



PPV: 185 DH 00
PER: 05/2024
LOT: GB21166

LOT: GB21166
PER: 05/2024
PPV: 185 DH 00

LOT: GB21166
PER: 05/2024
PPV: 185 DH 00

LOT: GA20216
PER: 02/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20216
PER: 02/2024
PPV: 75 DH 00